



Démonstration d'équipement de déminage lors de la conférence « Interdire les mines antipersonnel 1999 » à Ottawa, les 2 et 3 décembre derniers — de gauche à droite : Ray James de la firme Med-Eng Inc. d'Ottawa, le sénateur Patrick Leahy du Vermont, le ministre Lloyd Axworthy, David Pratt, député fédéral de Nepean-Carleton, la reine Noor de Jordanie et Son Excellence John Ralston Saul

internationale par la seule intervention des gouvernements. Les ONG ont joué un rôle important dans le processus qui a mené à l'adoption de la Convention d'Ottawa (www.mines.gc.ca) sur les mines antipersonnel, signée en décembre 1997. La Convention, dont le processus de ratification fut un des plus rapides en son genre, est en vigueur depuis le 1^{er} mars 1999.

La signature de la Convention constitue un succès de taille pour la diplomatie canadienne. En effet, le Canada a pris l'initiative à l'échelle internationale de convaincre la majorité des pays d'adhérer au traité. À la fin de 1998, le ministre Axworthy a reçu le prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe pour sa contribution unique à la campagne contre les mines antipersonnel. À la fin du mois d'octobre, il a reçu le premier des prix Endicott-Peabody pour activités humanitaires de l'United Nations Association of Greater Boston, en reconnaissance de son rôle de leader dans l'interdiction mondiale des mines terrestres.

Un autre exemple du succès du Canada en matière de sécurité humaine est l'adoption en juillet 1998 du statut signé à Rome établissant la Cour criminelle internationale (www.un.org/french/icc). Le Canada a joué un rôle central à cet égard et continue de mener les efforts qui feront de la Cour une institution indépendante et efficace. La Cour deviendra opérationnelle une fois que 60 nations en auront ratifié le statut. Elle sera la première cour internationale permanente

qui aura l'autorité de poursuivre des particuliers pour génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et (à une date ultérieure) crimes d'agression.

En décembre 1999, le Canada est devenu le premier pays à présenter un projet de loi afin que son système juridique national reflète le statut de la Cour. Le projet de loi comprend notamment des amendements aux lois canadiennes sur l'extradition et sur l'assistance juridique mutuelle afin d'assurer leur conformité avec les obligations découlant de la Cour.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le XXI^e siècle est porteur de nombreuses promesses et menaces pour l'humanité. Même s'il est impossible de prédire comment évolueront la paix et la sécurité internationales au cours du prochain millénaire, une chose est certaine : les Canadiens assumeront plus que jamais un rôle déterminant dans les efforts internationaux visant à établir une sécurité et une paix durables pour l'humanité tout entière. ●—

Pour d'autres renseignements sur le programme de sécurité humaine du Canada, consultez le site Web suivant : www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/humansecurity/menu-f.htm

• 1970

Le Canada devient membre fondateur de l'Agence de coopération culturelle et technique qui est à l'origine de la création de la Francophonie.

LE 25 JUIN, dépôt du livre blanc intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens* qui recommande que celle-ci s'appuie sur six intérêts nationaux, soit la croissance économique, la justice sociale, la qualité de vie, la souveraineté et l'indépendance, la paix et la sécurité, et l'environnement naturel harmonieux. Il prévoit aussi la réduction du rôle du Canada dans le maintien de la paix, l'intensification des relations avec l'Europe et les nations en voie de développement, ainsi que l'augmentation de l'aide étrangère.

LE 10 OCTOBRE, le Canada reconnaît la République populaire de Chine. Ici, le premier ministre Trudeau avec son homologue Chou En-lai aux grottes de Loyang en Chine.

• 1972

EN FÉVRIER, le Canada devient observateur permanent à l'Organisation des États américains.

EN AVRIL, un document de stratégie sur les relations avec les États-Unis définit trois options politiques : 1) maintenir le statu quo; 2) s'orienter vers un resserrement de l'intégration; 3) élaborer une stratégie à long terme visant le renforcement de la vie économique et nationale du Canada grâce à une atténuation de la dépendance à l'égard des États-Unis. Le gouvernement Trudeau choisit la « Troisième Option ».